



Valeur vénale sur un bien illégal

Par **Philou303**, le **26/11/2012 à 17:15**

Bonjour chers bénévoles, ma question porte sur La détermination de la valeur vénale d'un immeuble. Cet immeuble acquit en construction, est dépourvu d'assurance dommages ouvrages, et n'est pas complètement garanti en décennal. De plus, il n'est pas conforme au permis de construire, et par conséquent une mise en demeure de régularisation a été faite par la mairie. Lors d'une cession, la valeur vénale déterminée par l'administration doit-elle tenir compte de ces griefs, et si oui, de quelle manière ? Merci à tous, pour vos nombreuses réponses.